

Bilan d'activité 2024



Sommaire

SYDESL



Édito du président

Mes chers collègues élus,

Face aux crises climatique, économique et énergétique, le SYDESL reste engagé dans des projets ambitieux pour soutenir la durabilité et le dynamisme de notre territoire.

Grâce à notre expertise sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications et de gaz, nous assurons une desserte de qualité. Nous avons aussi renforcé notre rôle dans le numérique avec la gestion du Système d'Information Géographique (SIG) et du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Ensemble pour un avenir énergiquement plus durable.

Depuis 2022, le SYDESL conduit la transition énergétique sur l'ensemble de ses missions, en particulier dans les domaines des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des bâtiments, de l'optimisation des réseaux, de l'éclairage public et des mobilités durables. Cette transition s'accompagne de services de conseil pour les collectivités, les particuliers et les entreprises, ainsi que de la création de la SEM SELER pour développer des sites de production.

Le Groupement d'Achat de gaz et d'électricité a permis de réaliser d'importantes économies pour les communes et établissements publics.

Enfin, nous avons apporté un soutien financier à l'Ukraine et au Togo en collaboration avec Electriciens Sans Frontières.

Jean SAINSON
Président

Jean Sainson

04
PAGE

Missions
et faits marquants

Accéder



06
PAGE

Activité
institutionnelle

Accéder



08
PAGE

Le SYDESL, ses équipes
et son budget

Accéder



13
PAGE

Concessions et maîtrise d'ouvrage
sur les réseaux d'énergie

Accéder



23
PAGE

Systèmes d'information
géographiques (SIG)

Accéder



25
PAGE

Performance
énergétique

Accéder



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN SAINSON
RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : CÉLINE SEVESTRE
CONCEPTION ET RÉDACTION : SERVICE COMMUNICATION SYDESL
CONCEPTION GRAPHIQUE : AMBIGRAM
CRÉDITS PHOTOS : SYDESL / FNCCR / AMBIGRAM / SHUTTERSTOCK



Faits marquants 2024



Toutes les actus



Poursuite du Fonds Vert en 2024

En 2024, le SYDESL a poursuivi la mobilisation du Fonds Vert, permettant la réalisation de nombreux travaux dans les communes : rénovations de l'éclairage public, modernisation des réseaux ou encore installation d'équipements plus durables. Grâce à ce soutien, la transition énergétique se concrétise chaque jour davantage sur nos territoires.



20 000 € pour l'ONG Electriciens sans Frontières

Le SYDESL a consolidé son partenariat en abondant un chèque de 20 000 € à Electriciens sans frontières afin d'apporter son soutien à l'Ukraine et au Togo pour l'électrification d'hôpitaux et d'écoles.



ACCSELER Le SYDESL et la SEM SELER ont créé l'association ACCSELER :

Personne Morale Organisatrice dont l'objectif est de développer l'auto-consommation collective (« ACC ») en Saône-et-Loire. Collectivités, particuliers et entreprises peuvent y être adhérents.



CADASTRE SOLAIRE GRAND PUBLIC

Le cadastre solaire est depuis septembre 2024 un outil en ligne pratique, gratuit et accessible pour tous les habitants de Saône-et-Loire. Ce cadastre solaire permet à chaque habitant du territoire d'évaluer en quelques clics le potentiel de production d'énergie solaire de sa toiture.

En partenariat avec **Energies Demain**, cet outil en ligne permet à chaque habitant d'évaluer gratuitement et en quelques clics le potentiel solaire de leur toiture. Il offre des informations clés sur la rentabilité et les avantages d'une installation solaire photovoltaïque ou thermique.

Pourquoi utiliser le cadastre solaire ?

- Évaluer la capacité de production d'électricité de la toiture
- Découvrir le potentiel de production d'eau chaude grâce aux panneaux solaires thermiques
- Accéder à des données précises, issues de la télédétection laser LIDAR et d'une modélisation 3D du territoire
- Estimer le temps de retour sur investissement et les économies sur la facture d'électricité
- Et bien plus encore !

Pour en savoir plus sur le cadastre solaire, rendez-vous sur notre page :

[En savoir plus](#)

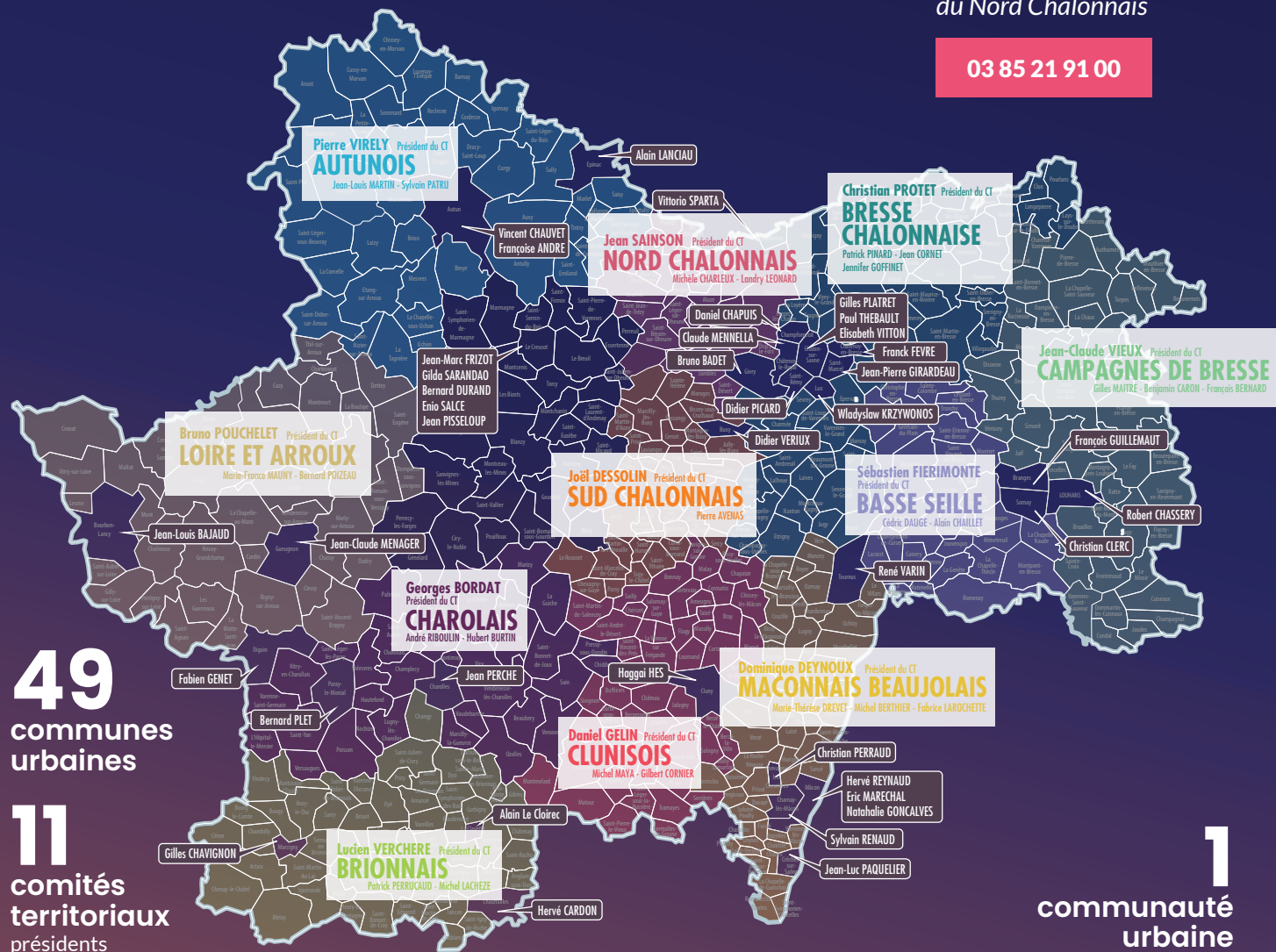
Un grand merci aux communes et aux habitants de Saône-et-Loire pour leur engouement !

La Gouvernance du SYDESL

Découvrir la Gouvernance

Jean SAINSON
Président du SYDESL
Président du comité territorial du Nord Chalonais

03 85 21 91 00



49 communes urbaines

11 comités territoriaux présidents et vice-présidents

1 communauté urbaine

- **AUTUNOIS** : Pierre VIRELY / Jean-Louis Martin / Sylvain PATRU
- **LOIRE-ET-ARROUX** : Bruno POUCHELET / Marie-France MAUNY / Bernard POIZEAU
- **NORD CHALONNAIS** : Jean SAINSON / Michèle CHARLEUX / Landry LEONARD
- **CHAROLAIS** : Georges BORDAT / André RIBOULIN / Hubert BURTIN
- **SUD CHALONNAIS** : Joël DESSOLIN / Pierre AVENAS
- **BRESSE CHALONNAISE** : Christian PROTET / Patrick PINARD / Jean CORNET / Jennifer GOFFINET
- **BRIONNAIS** : Lucien VERCHERE / Patrick PERRUCAUD / Michel LACHEZE
- **CLUNISOIS** : Daniel GELIN / Gilbert CORNIER / Michel MAYA
- **MACONNAIS BEAUJOLAIS** : Dominique DEYNOUX / Marie-Thérèse DREVET / Michel BERTHIER / Fabrice LAROCHE
- **BASSE SEILLE** : Sébastien FIERIMONTE / Cédric DAUGE / Alain CHAILLET
- **CAMPAGNE DE BRESSE** : Jean-Claude VIEUX / Gilles MAITRE / Benjamin CARON / Françoise BERNARD

CU CREUSOT / MONTCEAU
Jean-Marc FRIZOT /
Enio SALCE / Jean PISSELOUP /
Gilda SARANDAO /
Bernard DURAND

Le Bureau du SYDESL

Le Comité Syndical, assemblée délibérante du SYDESL, compte :

74 délégués

5 bureaux

6 comités syndicaux en 2024

Le SYDESL est un syndicat mixte administré par un Comité Syndical, ses 74 membres sont élus par les communes urbaines, par la CUCM, et par les 11 Comités Territoriaux qui rassemblent les délégués désignés par les communes rurales. Ces instances désignent leurs représentants au Comité Syndical et établissent les propositions de programmation de travaux. Ils se sont réunis en septembre-octobre 2024. En complément du Comité Syndical d'échelle départementale, l'assemblée générale de chaque comité territorial réunit tous les délégués des communes rurales, et la commission des communes urbaines réunit tous les délégués des communes urbaines. Les délégués de la CUCM sont convoqués à ces deux instances.

 Hervé REYNAUD Vice-président, Délégué de Mâcon	 Pierre VIRELY Vice-président, Président du comité territorial de l'Autunois	 Claude MENNELLA Vice-président, Délégué de Châtenoy-le Royal	 Georges BORDAT Vice-président, Président du comité territorial du Charolais
 Jean-Marc FRIZOT Vice-président, Délégué de la CUCM	 Lucien VERCHERE Vice-président, Président du comité territorial du Brionnais	 Vincent CHAUVET Vice-président, Délégué d'Autun	 Christian PROTET Vice-président, Président du comité territorial de la Bresse Chalonnaise
 René VARIN Vice-président, Délégué de Tournus	 Joël DESSOLIN Vice-président, Président du comité territorial du Sud chalonais	 Dominique DEYNOUX Vice-président, Président du comité territorial du Mâconnais Beaujolais	 Daniel GELIN Vice-président, Président du comité territorial du Clunisois
 Jean-Claude VIEUX Vice-président, Président du comité territorial des Campagnes de Bresse	 Sébastien FIERIMONTE Vice-président, Président du comité territorial de la Basse Seille	 Bruno POUCHELET Vice-président, Président du comité territorial du Loire et Arroux	 Fabien GENET Délégué de DIGOIN
 Bernard PLET Délégué de Paray-le Monial	 Michel MAYA Délégué du comité territorial du Clunisois	 Paul THEBAULT Délégué de Chalon-sur-Saône	 Jean-Louis MARTIN Délégué du comité territorial de l'Autunois

Les Commissions du SYDESL en 2024



Les 11 commissions thématiques

CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) 1 réunion	La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) compte 10 membres parmi les élus du Comité Syndical et les représentants des associations locales de consommateurs.
ÉCLAIRAGE PUBLIC 1 réunion	présidée par Lucien VERCHERE.
TÉLÉCOMMUNICATION, TRÈS HAUT DÉBIT (THD) 1 réunion	présidée par Christian PROTET.
ÉLECTRIFICATION RURALE 1 réunion	présidée par Georges BORDAT.
FINANCES 1 réunion	présidée par Jean SAINSON.

COMMUNICATION 3 réunions	présidée par Hervé REYNAUD.
SYSTÈMES D'INFORMATION (SI) ET SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) 2 réunions	présidée par Vincent CHAUVET.
CONCESSIONS 2 réunions	coprésidée par Jean SAINSON pour l'électricité et Claude MENNELLA pour le gaz.
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 5 réunions	présidée par Pierre VIRELY.
CONSULTATIVE PARITAIRE « ÉNERGIE » 1 réunion	entre le SYDESL et l'ensemble des EPCI de Saône-et-Loire, compte 20 membres parmi les élus du Comité Syndical.
COMMUNES URBAINES 1 réunion	présidée par René VARIN.

Des agents à votre service

(Service RH)

4439

Mandats émis

364

Dossiers traités
en électricité

2630

Titres de
recettes émis

580

Dossiers traités
en éclairage
public



Au 31 décembre 2024, le SYDESL, pour mener ses missions, comptait 41 agents permanents et un emploi non permanent.

Arrivées

- **Responsable administratif et financier**
Pôle administration générale
- **Gestionnaire comptabilité marchés publics** – Pôle administration générale
- **Responsable adjointe**
Pôle performance énergétique
- **Chargée d'événementiel**
Pôle administration générale
- **Chargé de mission chaleur renouvelable**
Pôle performance énergétique

Départs

- **Responsable administratif et financier**
Pôle administration générale
- **Chef de projet énergie renouvelable**
Pôle performance énergétique et EnR

Formation

En 2024, **23 agents** ont bénéficié de formations (y compris les préparations aux concours) pour un total de 102 jours **en 2024**.



*Comparatif des chiffres 2023-2024

Organisation des services du SYDESL



Jean SAINSON
Président du SYDESL

Assistance de Direction Assemblées
Séverine MAZILLE



Direction Générale des Services
Céline SEVESTRE
Directrice Générale
Yann JACCON
Directeur adjoint



Direction Technique
Yann JACCON
Directeur
Christophe JOURNET
Directeur adjoint





SEM SELER
Céline SEVESTRE
Benjamin BOUTAIN



Pôle Concessions et mobilités durables
François DEGROLARD
Responsable

Gestionnaire Concessions et Mobilité
Marjolaine COLIN



Pôle Performance Énergétique et EnR
Michèle JORGE – Responsable
Flore CHEVALIER – Responsable adjointe

Performance Énergétique

Conseil en Energie partagé
Nouhaida ZELLAL (Alternante)
Dominique CORDELIER
Laurence ROTTY
Jean-Claude PETIOT

Econome de Flux
Yoann PRAT

Gestionnaire Achat d’Energie et Solidarités
Sandrine RUFO

EnR

Conseil en ENR
Bernard PETIT

Ingénieur Energie bois
Olivier GAMARD

Conseil en parcs photovoltaïques
Olivier PEREYRON



Pôle Système Informatique et SIG
Frédéric ADE
Responsable

Technicien informatique et SIG
Olivier POILPRE

Statistiques et SIG
Valentin BASSIEUX

Administrateur Systèmes et Réseaux (Infogérance)

Alternant SI-SIG Arsène MBABEH MEYE



Pôle Maîtrise d’Ouvrage et d’Oeuvre
Yann JACCON
Directeur technique

Etudes

Techniciens Etudes Electrification
Sébastien JEANNOT
David FRAYSSE
Florent THIBAUT

Techniciens Etudes Eclairage Public
Franck BAR
Jérôme BONNOT

Techniciens Etudes Télécom
Michel MIGNON
David FRAYSSE
Stéphane PROST

Travaux

Techniciens Travaux, Electricité, Eclairage Public et Télécom
Franck BAR
Jérôme BONNOT
Alain CHAMBARD
Romain PATARD

Stéphane PROST
Florent THIBAUT
David FRAYSSE

Gestionnaires Techniques
Véronique BOURGEOIS
Sylvie CHAMFROY

Valérie FERNANDES
Sylvie PASQUIER



Pôle Administration générale
Florence LAURENT
Responsable

Communication
Héloïse ARCIL
Séverine MAZILLE
Karen MANRIQUE

Marchés Publics et Affaires juridiques
Julien GARÇON

Chargé des RH
Manon MANRIQUE

Gestionnaires Budget, Comptabilité & Contrôle Gestion
Fabienne BERARDET
Adeline LENOIR
Hélène ROBERGET

Moyens Généraux Accueil
Valérie FERNANDES

Le compte administratif

Dépenses de fonctionnement 9 807 444,31 €

CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	dont entretien EP, IRVE et travaux de télécommunication	4 682 989,00 €
CHARGES DE PERSONNEL		2 468 382,22 €
ATTÉNUATION DE PRODUITS	dont reversement TICFE aux communes urbaines	638 785,49 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	dont subventions versées et reversement aux urbains de la redevance de concession	737 535,67 €
CHARGES FINANCIERES	(intérêts d'emprunt)	78 562,27 €
DOTATIONS AUX PROVISIONS		12 392,00 €

Dépenses d'investissement 29 485 226,04 €

IMMOBILISATIONS EN COURS	dont travaux réseaux électriques, EP et IRVE	19 815 646,96 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	dont études d'avance et logiciels métiers	701 664,37 €
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		83 447,92 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	dont PCRS et géoréférencement	686 624,72 €
REMBOURSEMENTS EMPRUNTS		355 804,71 €
OPÉRATIONS D'ORDRE	dont transfert de recettes de TVA, des études et amortissements subventions	1 302 353,64 €
ANNULATION TITRES EXERCICES ANTERIEUR		28 579,21 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ N-1		6 511 104,51 €

Montant total des travaux Réseaux électriques et de télécommunications, éclairage public 21 736 417,39 €

Recettes
de fonctionnement

27 666 790,41 €

IMPÔTS ET TAXES	dont taxe sur l'électricité	7 838 808,30 €
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIRECTES	dont contribution communale EP, télécommunication et IRVE	2 171 449,89€
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	dont redevances de concession et PCT	5 688 292,36 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	dont participation FMT, contribution forfaitaire remplacement des sources	1 860 382,98 €
ATTÉNUATION DE CHARGES	dont remboursements tickets restaurants et indemnités journalières et décharge d'activité syndicale	23 184,00 €
AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS		118 515,00 €
RECETTES FINANCIERES DONT REPRISE SUR DOTATION AUX PROVISIONS		30 774,42 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	Reporté de N-1	9 935 383,66 €

Recettes
d'investissement

20 786 005,16 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	dont FACE, article 8, contributions communales et subventions région	10 157 446,02 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (HORS 1068)	FCTVA	781 569,12 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	reporté n-1 au compte de 1068	5 360 913,24 €
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Récupération de la TVA auprès du concessionnaire	3 453,28 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Annulations mandats d'investissements sur exercices antérieurs	26 539,28 €
OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS		83 447,92 €
OPÉRATIONS D'ORDRE	dont transert des recettes de TVA, des études et amortissements	2 372 636,30 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS		2 000 000,00 €

Les redevances
de concessions



En savoir plus

3 327 421 €^{HT}
Redevances R1 et R2 électricité

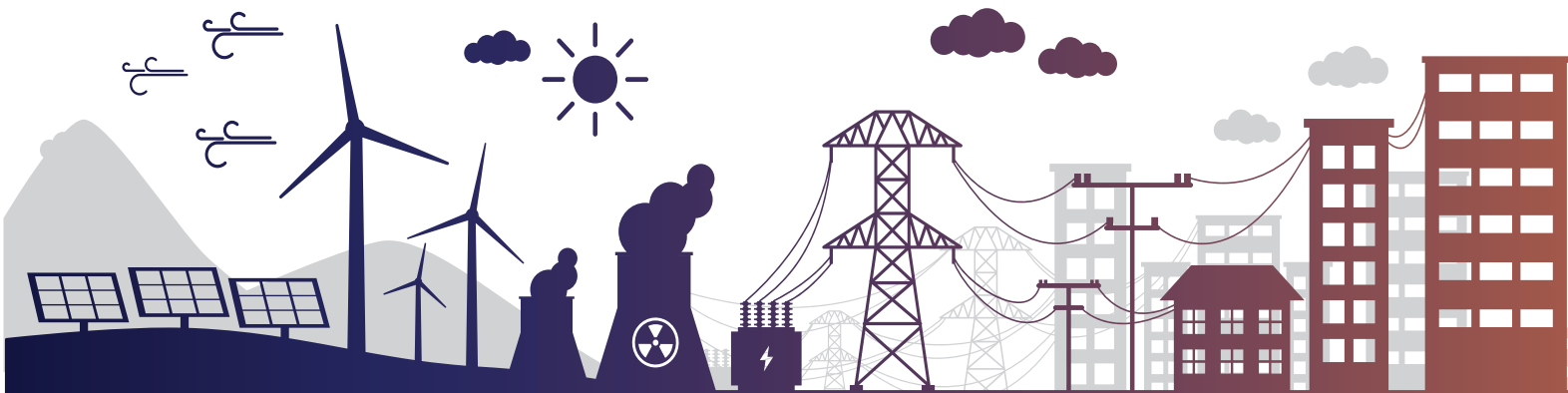
318 300 €^{HT}
Redevance R1 gaz

La garantie du service public : contrôle des concessions
et perception de la taxe sur les consommations
d'électricité

En 2024, le SYDESL a procédé à l'analyse des résultats de l'exploitation du réseau électrique par Enedis à travers son rapport de contrôle portant sur l'exercice 2023. Ce rapport a été soumis lors de la Commission Concessions et de la Commission de Conciliation des Services Publics Locaux (CCSPL). Disponible sur notre site internet, le document se porte principalement sur le renouvellement des infrastructures et le volume des investissements réalisés par le concessionnaire.

sur le renouvellement des infrastructures et le volume des investissements réalisés par le concessionnaire.

En parallèle, 7 réunions mensuelles ont eu lieu entre le SYDESL et Enedis pour discuter des problématiques rencontrées au cours de l'année.



Électricité (données au 31 décembre 2024)



Résultat d'exercice
hors RAR
9 160 125,22 €



Résultat d'exercice
avec RAR
10 457 011,28 €

Le renouvellement du Programme Pluri annuel d'Investissement (PPI) avec Enedis

Dans le cadre du contrat de concessions électricité signé le 21 juin 2021 avec Enedis, le concessionnaire et le SYDESL élaborent de façon concertée des programmes d'investissement par période de 4 ans, dits programmes pluriannuels, et ce, jusqu'au terme normal du contrat de concession.

Chaque programme pluriannuel d'investissements (PPI) comporte des objectifs d'investissements, détaillés par type d'ouvrage et finalités, qui devront être réalisés par chacune des parties.

Le 1er PPI pour la période 2021-2024 arrivant à échéance le 31 décembre 2024, les parties se sont réunies pour négocier la rédaction du prochain PPI pour la période 2025-2028.

Ces discussions menées avec Enedis sur l'année 2024 ont permis d'aboutir à une nouvelle trajectoire ciblée des investissements et des renouvellements de réseaux.

La gestion et perception de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)

Une réforme de la TICFE, portée dans la loi de Finance pour 2021, a été mise en place au 1er janvier 2023. Depuis cette date, le SYDESL n'est plus habilité à contrôler les montants perçus pour la TICFE. Ce rôle est désormais porté par les services de l'Etat.

Le SYDESL continue toutefois de percevoir cette recette pour le compte de communes urbaines

urbaines qui ont souhaité lui confier la gestion et auxquelles il la reverse.

En 2024, cette recette s'est élevée pour le SYDESL à 7 748 000 euros avec un reversement de 513 386 €.

1 077 252 000 €
La valeur brute de la concession électricité

Distribution d'électricité

En 2024, le SYDESL a voté une augmentation de l'enveloppe fonds propres dédiée aux travaux d'enfouissement pour un montant supplémentaire de

450 000 €

En savoir plus

Autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le SYDESL a pour mission de garantir au territoire la qualité et l'équilibre de la distribution d'électricité ainsi que la sécurité et le développement des réseaux. Outre les réseaux de distribution d'électricité, il exerce sa maîtrise d'ouvrage et d'œuvre sur les réseaux d'éclairage public, de gaz et de télécommunications.

ENVIRONNEMENT

105

opérations

4 158 296,61 €

montant

RENFORCEMENT

151

opérations

5 037 756,83 €

montant

RACCORDEMENT

142

opérations

2 834 572,42 €

montant

FILS NUS

62

opérations

1 530 938,51 €

montant

URBAIN

12

opérations

899 620,97 €

montant

Opérations
de travaux

29%

35%

20%

10%

6%

Montant
total TTC
14 461 185,34 €

Investissement dans l'économie locale

Distribution de gaz



En savoir plus

A la rencontre des communes

En 2024, le SYDESL a poursuivi sa campagne d'information auprès des communes qui n'ont pas transféré leur compétence gaz au SYDESL. L'enjeu est de leur présenter le cadre et les responsabilités liés au pilotage de cette compétence. Les réunions sont organisées par Comité territorial auprès des communes rurales et de manière individuelle pour les communes urbaines.

Quels sont les objectifs de ces échanges de proximité ?

Cette campagne vise à sensibiliser les élus aux enjeux de la thématique, mais également de les encourager à transférer la compétence au syndicat d'énergie afin de mutualiser les actions.

A l'instar de l'électricité, le SYDESL a analysé les résultats d'exploitation des réseaux de gaz qu'ils soient en gaz naturel confiés à GRDF ou en gaz propane confié à Antargaz Energie. Les rapports du contrôle ont été présentés aux élus de la Commission Concession du SYDESL et de la Commission de Conciliation des Services Publics Locaux (CCSPL) et rendus publics sur le site du SYDESL.

Négociations pour un nouveau contrat de concession

L'année 2024 marque également la poursuite des négociations entre le SYDESL et GRDF pour intégrer le nouveau contrat de concession proposé nationalement par la FNCCR. Ce modèle national peut être adapté au niveau local pour permettre la modernisation du contrat en cours et l'intégration d'éléments tels que l'injection de biométhane, un schéma directeur des investissements et des objectifs de performance du réseau.

5 réunions se sont tenues en 2024, portant notamment sur le diagnostic de la concession et la rédaction d'une annexe dédiée à la transition énergétique.

180 communes

communes ayant transféré la compétence distribution de gaz au SYDESL (sur 239 communes desservies en gaz en Saône-et-Loire)

57 703 clients desservis sous contrat SYDESL

GAZ NATUREL

2 174 km

Réseau (179 communes)

179 281 000 €

Valeur brute concession

GAZ PROPANE

1,66 km

Réseau (1 commune)

194 483 €

Valeur brute concession

Mobilité durable



Découvrir plus >

En 2024, l'action du SYDESL en matière de mobilité est marquée par la finalisation du nouveau Schéma Directeur des Investissements (SDIRVE).

Le SYDESL s'est doté dès 2016 d'un premier schéma de déploiement IRVE qui a conduit à l'installation de près de 70 bornes de recharges sur le département. Face au développement et au changement de paradigme, le SYDESL a souhaité actualiser ce document et a lancé la rédaction d'un nouveau Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electrique (SDIRVE) à l'échelle de la Saône et Loire en novembre 2023.

Il a confié cette prestation au Cabinet Tactis pour analyser et prioriser les actions préalables à l'initialisation d'une stratégie opérationnelle dans le domaine des IRVE.

Ce schéma a été adressé à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire qui l'a validé par courrier du 15 juillet 2024. Il est téléchargeable sur le site internet du SYDESL :

Le schéma >

Les élus du SYDESL ont dès lors choisi d'engager une stratégie de déploiement des bornes du schéma par un opérateur privé qui sera sélectionné via un appel à initiative privé (AIP). Le principe étant que l'opérateur implante et entretienne des bornes dont il est propriétaire et à ses frais, moyennant la mise à disposition d'espace public par les gestionnaires de voirie (mairies, EPCI, Département).

Pour engager cette démarche, le SYDESL a organisé une phase d'information et de concertation auprès de l'ensemble des communes et EPCI concernés par la tenue de 4 réunions locales. Ces rencontres ont permis d'échanger, de répondre aux interrogations, et d'ajuster le projet selon les remarques collectées.

Un Comité de pilotage (COFIL) a été organisé pour construire le cahier des charges et porter la phase de consultation et sélection. Le SYDESL a ainsi réuni la Ville de Mâcon, la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan comme membres de ce COFIL.

L'objectif est de parvenir à une sélection d'un opérateur en juin 2025.





Déploiement des bornes électriques en Saône-et-Loire en 2024

55
bornes
opérationnelles

19 302
charges sur l'ensemble
du réseau en 2023



Eclairage public



En savoir plus

Depuis 2005, l'ensemble des communes rurales ont confié au SYDESL la compétences « éclairage public ». Les communes urbaines ont également la possibilité de transférer cette compétence au SYDESL.

En 2024, la Ville d'Autun a choisi de transférer la compétence EP au SYDESL, soit environ 3 785 luminaires.

Au total, ce sont donc près de 65 000 points lumineux, dont 52 000 dans les communes rurales, que le syndicat est chargé de renouveler et d'entretenir en tant que maître d'ouvrage.

Le marché de fourniture, pose, entretien, exploitation et maintenance des ouvrages d'éclairage public a été renouvelé en novembre 2024, pour une durée de 4 ans et un montant moyen estimé à 19 M€ sur la durée du marché.

Nouvelle dotation Fonds Vert en 2024

Dans le cadre de l'appel à projets « Fonds Vert », la candidature du SYDESL concernant l'Axe 1 « Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public », en tant que Maître d'Ouvrage pour l'ensemble des 531 communes ayant transféré la compétence, a de nouveau été sélectionnée en 2024 (après 2023) par la Préfecture de Saône-et-Loire.

Quatre candidats ont été retenus, se partageant le Département en 4 lots :

LOT N°1

Autunois,
Sud Chalonnais,
Nord Chalonnais

LOT N°2

Bresse
Chalonnaise,
Campagnes de
Bresse

LOT N°3

Brionnais, Charolais,
Clunisois, Loire-et-
Arroux

LOT N°4

Basse Seille,
Mâconnais-
Beaujolais



Une aide de **1 690 000 €**, équivalente à celle obtenue en 2023, a ainsi été attribuée au SYDESL par l'Etat.

Le dispositif complémentaire par un financement supplémentaire exceptionnel du SYDESL d'un montant de **700 000 €** pour les communes rurales (en plus des **700 000 €** habituellement budgétés) a été reconduit pour 2024.

L'ensemble de ce dispositif d'aides permet une baisse significative de la participation des

communes au financement des travaux, avec un reste à charge à hauteur de :

- **35 %** pour les communes rurales
- **70 %** pour les communes urbaines

Enfin, ce dispositif est toujours complété par un prêt « intracting » signé avec la Banque des Territoires, permettant un étalement du reste à charge des communes jusqu'à 5 ans, et pour lequel une 2ème tranche de 2 M€ a été débloquée en 2024.

6000

luminaires de plus de 25 ans renouvelés

5,635 M

investis dans le cadre du fonds vert

236

dossiers

60%

de baisse de puissance en moyenne

Un éclairage de meilleure qualité, adapté et plus économe

Une pollution nocturne réduite, dans le respect de la biodiversité et des normes en vigueur

Une amélioration de la sécurité par le remplacement de luminaires vétustes

531 communes

(dont **515 communes rurales**) de Saône-et-Loire ont transféré leur compétence et bénéficient désormais de l'expertise du SYDESL pour la gestion et la maintenance de leurs équipements d'éclairage public.

Le règlement d'intervention 2024 n'a pas été modifié.

Les sinistres éclairage public

Montants et nombres des opérations

Renouvellement Vétuste	5 993 657,98 € Montant	312 Opérations
Eclairage Public avec travaux réseau	1 852 453,21 € Montant	159 Opérations
Exploitation, Entretien et Maintenance Curative	770 911,28 € Montant	26 Opérations
Géoréférencement de réseaux	697 669,22 € Montant	194 Opérations
Entretien et Maintenance Préventive	376 112,88 € Montant	148 Opérations
Neuf	459 953,88 € Montant	38 Opérations
Sinistre	230 956,56 € Montant	129 Opérations
Travaux divers	59 075,87 € Montant	22 Opérations
Entretien divers	43 995,68 € Montant	35 Opérations
Etude Eclairage public	4 359,54 € Montant	4 Opération

Lorsqu'un sinistre est signalé sur un équipement d'éclairage public, le SYDESL et ses prestataires sont informés automatiquement via le SIG sur lequel les communes déclarent les pannes.

Mandatés en 2024

Sinitres	Nombre de sinitres	Montant Facture HT	Montant récupéré HT	
			€	%
Avec tiers	46	86 374,38	51 265,11	59
Sans tiers	77	122 313,24	46 653,71	38
TOTAL	123	230 956,56	97 918,82	42



En savoir plus

Le fonds de mutualisation télécom

Depuis 2008, le SYDESL anime le Fonds de Mutualisation Télécom (FMT) pour soutenir les communes dans l'enfouissement de leurs réseaux de communication. Ce fonds mutualise les sommes perçues au même titre que la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Télécom. Une aide est également versée par le SYDESL et l'opérateur Orange, en tant que génie civil d'opérations d'enfouissement.

En 2024,

511 communes adhèrent au Fonds de Mutualisation Télécom, en y ajoutant la participation d'Orange au «20% tranchée», les recettes générées par ce fond d'environ 750 000 d'euros ont permis le financement de

86 opérations d'enfouissement des réseaux télécom pour un peu plus de 2 millions d'euros TTC.

Le taux de participation du SYDESL est, suivant l'objet de la demande d'enfouissement :

50% sur le montant HT pour des travaux coordonnés à une opération de renforcement électrique ou de fils nus

40% sur le montant HT pour des travaux coordonnés à une opération d'enfouissement des lignes électriques

25% sur le montant HT des travaux pour les travaux de télécom seul électriques

Télécom
avec RODP

115
opérations

1 642 825,12 €
montant

Télécom
sans RODP

34
opérations

342 712,73 €
montant

Opérations
de travaux

83%

Montant
total TTC

1 985 537,85 €

17%

Investissement dans l'économie locale

Systèmes d'information géographique (SIG)



En savoir plus

Cadastre solaire grand public

Le cadastre solaire est depuis septembre 2024 un outil en ligne pratique, gratuit et accessible pour tous les habitants de Saône-et-Loire.

Ce cadastre solaire permet à chaque habitant du territoire d'évaluer en quelques clics le potentiel de production d'énergie solaire de sa toiture. Il fournit des informations fiables et précises sur le rendement d'une installation solaire photovoltaïque ou thermique, et donne une première estimation des coûts et de la rentabilité du projet.

Ce service, mis en place en partenariat avec Énergies Demain, s'inscrit pleinement dans la démarche de transition énergétique du SYDESL et vise à encourager l'installation de panneaux solaires chez les particuliers. Cet outil est une véritable aide pour les habitants souhaitant contribuer à la production d'énergie renouvelable tout en réduisant leur facture énergétique.



Accéder au cadastre solaire :

Accéder >

Nouveau module de gestion bâtiminaire



Cadastre solaire SYDESL

Gouvernance

La gouvernance du SI s'est largement renforcée en 2024 avec la tenue de 4 Comités de gestion des stratégies SI-SIG qui ont pour finalité d'aligner les ressources du service informatique aux objectifs de l'organisation. Parallèlement,

La Communauté de communes du Mâconnais Tournugeois a fait appel au SYDESL pour l'accompagner dans la définition d'un outil de gestion bâtiminaire. Une équipe-projet réunissant secrétaires de mairie, élus, DST et chargé de patrimoine et animée par l'équipe SI-SIG du SYDESL a spécifié ses attentes et permis de cadrer un développement en total adéquation avec leurs attentes. Intégré directement au SIG-Patrimoine, ce module propose de gérer très simplement les sites et bâtiments des communes et de l'EPCI.

Du côté fonctionnel, le module permet de recenser l'intégralité du patrimoine, d'organiser les informations descriptives des biens, de suivre les contrats attachés aux biens, d'assurer un suivi des différents travaux d'entretien, de recenser les besoins de travaux et de mettre en place de mettre en place des alertes sur les événements périodiques obligatoires.

4 COPIL SI se sont tenus avec notre infogérant c2ip, deux commissions SI-SIG (les 08/02 et 20/09) avec les élus du SYDESL

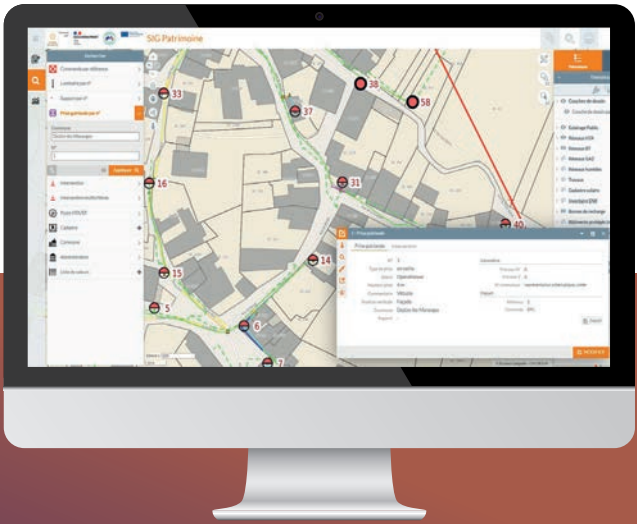
Mesures de cybeprotection

L'année 2024 a été une année de veille et d'actions sur les risques cyber dont les mesures de prévention seront prochainement déclinées dans la Directive européenne NIS2 : Certification ITIL-V4 de l'équipe SI-SIG, campagne de sensibilisation aux risques cyber pour l'ensemble des agents, déploiement d'un wifi public conforme à l'article L.32 et 34-1 du code des poste et des communications électroniques et à la loi n°2006-64 du 23

Formation SIG-Patrimoine

92 communes ont été accompagnées à hauteur de 2h sur la prise en main SIG Patrimoine.

janvier 2006, renouvellement des hyperviseurs obsolètes, doublement du débit de la fibre optique, mise à jour majeure de la plateforme SIG GEO (passage de la version 1.9 à la version 2.6). L'animation du dispositif RGPD est désormais à la charge du SI-SIG.



Géoréférencement éclairage public

Pour une meilleure connaissance des réseaux, le SYDESL propose une prestation de géoréférencement et de géo-détection des réseaux d'éclairage public (aériens et souterrains) par le biais d'un marché.

324

km de réseaux souterrains



321

km de réseaux aériens



153

communes couvertes



Performance énergétique 2024



Nos prestations de bâtiments

En savoir plus



Conseil en énergie partagé

Cible : L'ensemble du patrimoine des collectivités

Objectif : Améliorer la connaissance des communes sur leur patrimoine

Rendu : Bilan annuel sur les consommations énergétiques ainsi qu'un plan d'action

En plus : Aide à la valorisation des CEE

Durée : 3 ans



Pré-diagnostic

Cible : Un ou plusieurs bâtiments précis d'une collectivité

Objectif : Permet à une collectivité de connaître des éléments techniques suffisant pour la prise de décision sur les travaux à mener

Rendu : Le document détermine les travaux à réaliser ainsi qu'un estimatif du coût associé



Audit énergétique Bureau d'études externe

Cible : Un ou plusieurs bâtiments précis d'une collectivité

Objectif : Permet à une collectivité la réalisation d'un audit énergétique essentiel avant la réalisation de travaux de rénovation énergétique

Rendu : L'audit permet d'obtenir des programmes d'amélioration énergétique

Mission Econome de flux

2

Diagnostic livrés en 2024

44

Audits livrés en 2024

Mission CEP

75

Propositions signées en 2024

84

Communes desservies

71

Bilan annuel de consommations livrés



FOCUS

La valorisation des Certificats d'Economies d'Energie

Certains types de travaux de rénovation énergétique permettent l'obtention de certificats d'économies d'énergie. Une fois collectés et valorisés, les CEE apportent un supplément financier pour les collectivités. Le SYDESL accompagne les collectivités qui souhaitent valoriser leurs CEE.



En 2024

Valorisation des CEE sur les travaux éclairage public SYDESL :

43 338 000
kWhcumac

vendus pour 348 870.90 €

Valorisation des CEE sur les travaux éclairage public pour 3 communes :

14 152 647
kWhcumac

vendus pour 113 928.81 €,
dont 99 923.14 € reversés
aux communes

Valorisation des CEE sur les travaux de bâtiments pour 10 communes :

6 310 624
kWhcumac

vendus pour 50 800.52 €,
dont 41 805.01 € reversés
aux communes

Energies renouvelables

En savoir plus

Le SYDESL accompagne et soutient les projets d'énergies renouvelables au travers de plusieurs missions de soutien.

Les nombres de dossiers en 2023

Etudes PV toitures

63

Propositions financières signées en 2024

73

Etudes PV toiture livrées en 2024

61

Propositions financières envoyées en 2024

Groupeement d'achat d'énergie

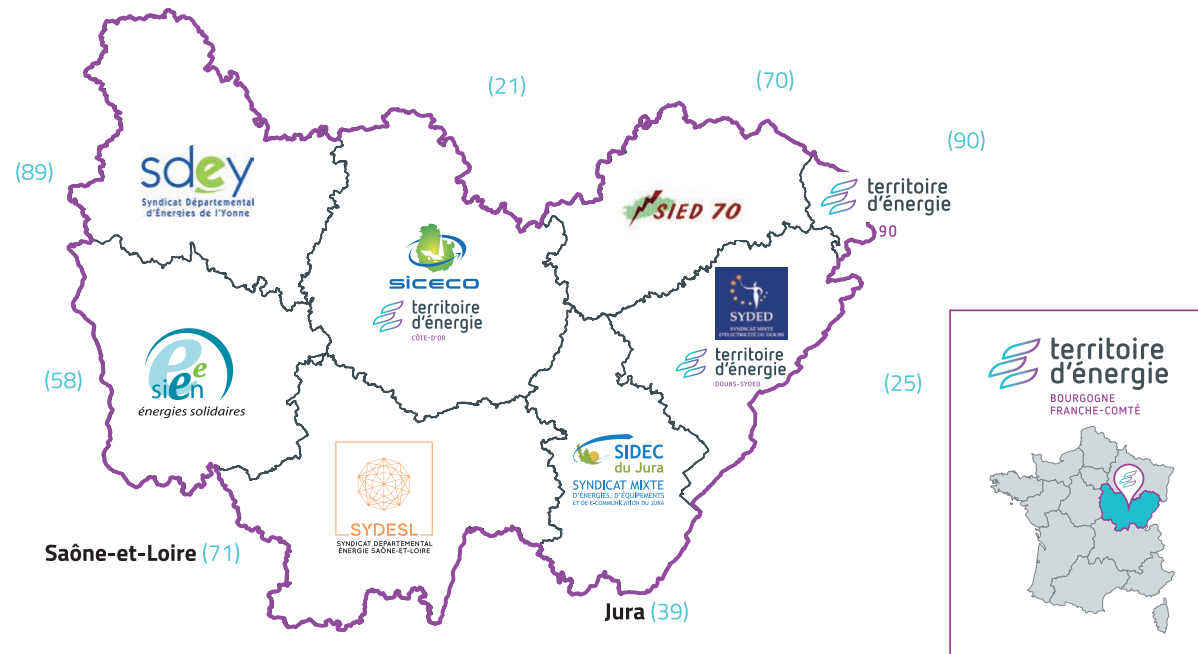
Afin de prévenir des changements tarifaires, les 8 syndicats départementaux d'énergie de la Région Bourgogne-Franche-Comté se regroupent, à l'initiative du SIEEN, pour créer un groupeement d'achat d'énergies ouvert aux personnes morales de droit public et privé, dont le siège social est situé en Bourgogne-Franche-Comté.

Les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont divisés en lots distincts en fonction de la consommation.

La durée de ces marchés varie entre deux et trois ans, les prix étant fixés à l'avance afin de protéger les membres de la volatilité des prix du marché de gros.

2 231 membres ont déjà fait le choix d'adhérer au groupeement sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté, dont 244 adhérents au marché électricité en cours et 171 adhérents au marché-gaz.

territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté
Groupeement d'achat d'énergies



LES GÉNÉRATEURS
Le réseau qui donne une nouvelle énergie à votre territoire

Les Générateurs : un accompagnement de proximité

Soutenu par « Territoire d'Énergie », l'alliance des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté, le réseau Les Générateurs couvrent l'ensemble de la région grâce aux 4 conseillers spécialisés dans le domaine de l'éolien terrestre et du photovoltaïque au sol.

En 2024, le Générateur accueilli par le SYDESL a pu accompagner 32 porteurs de projets.

Il a pu apporter son concours lors de la mobilisation des EPCI de Saône et Loire fin 2024 pour le renouvellement du Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Energies Renouvelables de Bourgogne Franche Comté (S3RENR).

En savoir plus





Etude PV toiture

Le SYDESL accompagne et soutient les projets d'énergies renouvelables électriques et thermiques au travers de plusieurs missions de soutien.



Accompagnement de grands projets EnR

Cible : L'ensemble des collectivités concernées par un projet éolien ou photovoltaïque au sol.

Objectif : Etudier le potentiel projet et conseiller la collectivité sur les démarches à mener et le recrutement d'un développeur.

Rendu : Etude d'opportunité énergétique avec analyse du projet, estimation financière et détails techniques.



Le Contrat de Chaleur Renouvelable Territoria

Le **CCRT**, signé entre le **SYDESL** et l'ADEME, sert à développer des projets d'EnR thermiques sur le département de Saône et Loire. Il permet de financer tout type de projets, sans seuil minimum de production : solaire thermique, chaleur bois, géothermie, chaleur fatale...

En 2024, 9 dossiers ont été instruits, dont 4 installations en service et 5 en travaux. 1 852 755 € d'aides ont été engagées, sur un coût total d'opérations de **7 845 000 €**.

Les projets sont également accompagnés techniquement par Olivier GAMARD, accueilli au sein du SYDESL depuis janvier 2024 : appui à la rédaction des cahiers des charges de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la rédaction des marchés d'approvisionnement



Les projets de réseau de chaleur (une chaufferie pour plusieurs bâtiments) sont étudiés par les services du Département de Saône-et-Loire.

Solidarité énergétique



En savoir plus

Le SYDESL œuvre pour accompagner les foyers les plus modestes dans l'amélioration de la performance énergétique de leur logement. Par conséquent, le syndicat s'inscrit naturellement dans une démarche de solidarité énergétique en abondant les dispositifs « Ma Prime Rénov' Parcours accompagné », le fonds départemental d'avance sur subvention et le Fonds de Solidarité Logement.

MA PRIME RENOV' PARCOURS ACCOMPAGNE

Dans le cadre du protocole territorial conclu avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) au titre de sa participation au dispositif « Ma Prime Rénov' Parcours accompagné », le SYDESL a inscrit une enveloppe de 100 000 € au budget 2024.

HABITER MIEUX



Un soutien financier aux dossiers de rénovations des particuliers

Le SYDESL accorde une aide aux travaux de 500 € par ménage bénéficiant d'une aide de l'ANAH, pour tout projet réalisé dans le cadre du dispositif Ma Prime Rénov' Parcours accompagné, domicilié dans une commune de moins de 5 000 habitants.

Pour l'année 2024, le SYDESL a pu aider **127 dossiers** à hauteur de 500 €, soit **63 500€ versés** pour aider les ménages dans leur rénovation énergétique.

Fond départemental d'avance sur subvention

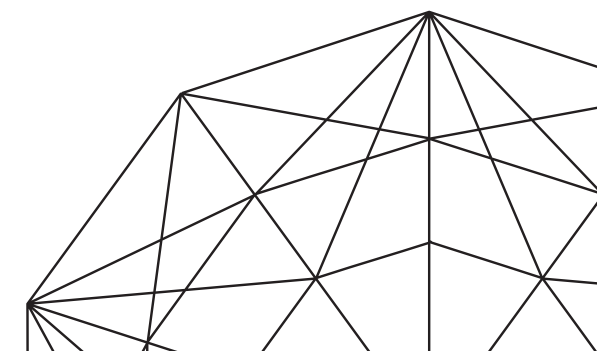
Ce fonds départemental, géré par PROCIVIS, vise à avancer les aides financières et subventions accordées aux ménages modestes éligibles afin de lutter contre la précarité énergétique. Il est abondé par le conseil départemental de Saône et Loire et le SYDESL.

Le SYDESL a choisi fin 2024 de maintenir l'enveloppe allouée à ce fonds de 200 000€, en signant une nouvelle convention cadre, courant jusqu'au 31 décembre 2026.



Fonds Solidarité Logement

Le SYDESL participe chaque année au fond de soutien aux factures impayées, à hauteur de **10 000€ / an**



Cité de l'entreprise
200 boulevard de la Résistance
71000 Mâcon

03 85 21 91 00
contact@sydesl.fr



www.sydesl.fr

